

COURSE D'ORIENTATION

**MANICHE
SPORT
21-22**

Dispositions spécifiques

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directrice adjointe de l'UNSS en charge de l'activité : Françoise BARTHÉLEMY, en attente de nomination d'un nouveau DNA.

FFCO

Céline LEMERCIER
Christine RAUCOULES
Yves BOEHM

UNSS

Virginie MINOT
Olivier GUENIN
Guillaume ROCHE
Cindy BECU
Marie VUILLEMARD

Technique et Contrôle des tracés
Suivi Jeunes Arbitres
GEC et Contrôle des tracés
Suivi Jeunes Arbitres
Sport Partagé

Délégué Technique UNSS

Bruno GANDILHON

Directeur Adjoint du Service Régional UNSS de Reims

Dispositions Générales

Se référer à la Fiche Sport « Dispositions Générales ».

<https://opuss.unss.org/article/74002>

La lecture de cette fiche est obligatoire et complémentaire à la Fiche Sport Spécifique.

Dispositions particulières Course d'Orientation Équipes Établissements & Excellence

Les équipes ayant un « **poids d'équipe** » (addition des points du classement national FFCO des 4 coureurs) **supérieur ou égal à 4000 points en Collège et 11000 points en Lycée** ne peuvent pas participer aux CF Équipe Établissement.

Le « **poids d'équipe** » s'obtient en additionnant le classement national FFCO (CN) au 31 décembre 2021 des élèves licenciés FFCO auquel est ajouté un nombre de points fixé à l'avance pour les élèves non licenciés FFCO ou licenciés FFCO n'ayant pas de CN.

Pour les élèves licenciés FFCO ayant un CN inférieur au nombre de points fixé pour chacune des catégories Collège et Lycée, le nombre de points pris en compte sera d'office celui d'un élève licencié FFCO sans CN. **Les coureurs n'ayant pas de classement national FFCO ou ayant un classement national FFCO inférieur à 500 points en Collège ou 1500 points en Lycée se verront attribuer d'office 500 points en Collège et 1500 points en Lycée.**

Participation du Jeune Coach - Jeune Capitaine

Sur l'épreuve de qualification académique le **Jeune Coach-Jeune Capitaine** de l'équipe sera autorisé à consulter la carte du Réseau de Postes (sans faire d'annotation) 1' avant d'être rejoint par ses 3 équipiers pour gérer collectivement la répartition des différents postes.

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Course d'Orientation

	COLLÈGES	LYCÉES
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs, B - M- C Mixité avec parité obligatoire (2 filles + 2 garçons)	4 compétiteurs, Lycée : M - C - J - S Mixité obligatoire (au moins 1 fille et au moins 1 garçon)
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre certifié académique représentant les Équipes Établissement, Excellence et Sport Partagé de son académie Il doit être de l'académie qu'il représente Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, les associations sportives de l'académie concernée ne pourront participer au Championnat de France	
JEUNE COACH - JEUNE CAPITAINÉ	1 Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer aux Championnats de France	
RÈGLEMENT	Spécifique et fédéral UNSS 2020 - 2024	
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral	
FORMULE DE COMPÉTITION	<u>2 Épreuves</u> : 1. Relais : alternance obligatoire de type long/court/long/court 2. Répartition sur réseau de postes En cas d'égalité, c'est l'épreuve de « Répartition » qui départage les équipes.	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Le champion d'académie + repêchages	Le champion d'académie + repêchages
NOMBRE D'ÉQUIPES	Entre 50 et 55 équipes maximum / 60 si l'organisation le permet. (Équipe Établissement + Excellence)	Entre 50 et 55 équipes maximum / 60 si l'organisation le permet. (Équipe Etablissement + Excellence + Sport Partagé Collèges & Lycées)
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Équipe Établissement Collèges 2022	Champion de France UNSS Équipe Établissement Lycées 2022 Champion de France UNSS Équipe Établissement LP 2022

Championnats de France UNSS Excellence Course d'Orientation

	COLLÈGES EXCELLENCE	LYCÉES EXCELLENCE
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs, B - M- C Mixité avec parité obligatoire (2 filles + 2 garçons)	4 compétiteurs, Lycée : M - C - J - S Mixité obligatoire (au moins 1 fille et au moins 1 garçon)
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre certifié académique représentant les Équipes Établissement, Excellence et Sport Partagé de son académie Il doit être de l'académie qu'il représente Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, les associations sportives de l'académie concernée ne pourront participer au Championnat de France	
JEUNE COACH JEUNE CAPITAINE	1 Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer aux Championnats de France	
RÈGLEMENT	Spécifique et fédéral UNSS 2020 - 2024	
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral	
FORMULE DE COMPÉTITION	<u>2 Épreuves</u> : 1. Relais : alternance obligatoire de type long/court/long/court 2. Répartition sur réseau de postes En cas d'égalité, c'est l'épreuve de « Répartition » qui départage les équipes.	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Le champion d'académie + repêchages	
NOMBRE D'ÉQUIPES	Entre 50 et 55 équipes maximum / 60 si l'organisation le permet. (Équipe Établissement + Excellence)	Entre 50 et 55 équipes maximum / 60 si l'organisation le permet. (Équipe Établissement + Excellence + Sport Partagé Collège & Lycée)
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Équipe Excellence Collèges 2022	Champion de France UNSS Équipe Excellence Lycées 2022

Conditions Particulières

Les épreuves et la formule de compétition académique sont strictement les mêmes en Équipe d'Établissement et en Excellence.

L'équipe « Excellence » sera qualifiée à l'issue du championnat d'académie à la condition d'être classée 1^{ère}, tous établissements confondus.

Championnats de France UNSS Sport Partagé

Course d'Orientation

	COLLÈGES	LYCÉES
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs, Collège : B - M - C Mixité obligatoire (au moins 1 fille et au moins 1 garçon) Pour les élèves en situation de handicap catégorie unique + possibilité d'avoir 1 Junior 1ère année dans l'équipe	4 compétiteurs, Lycée : M - C - J - S Mixité obligatoire (au moins 1 fille et au moins 1 garçon) Pour les élèves en situation de handicap catégorie unique
	4 compétiteurs Mixité obligatoire (au moins 1 garçon et 1 fille) 2 élèves valides associés à 2 élèves ESH (ESD doit avoir une reconnaissance MDPH) Les élèves ESH peuvent être licenciés à la FFSA ou FFHS. Un système de compensation est attribué aux équipes (cf tableau dans le règlement)	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre certifié académique représentant les Équipes Établissement, Excellence et Sport Partagé de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, les Associations Sportives de l'académie concernée ne pourront participer au Championnat de France	
JEUNE COACH JEUNE CAPITAINE	1 Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer aux Championnats de France	
RÈGLEMENT	Spécifique et fédéral UNSS 2020 - 2024	
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral	
FORMULE DE COMPÉTITION	2 Épreuves : 1. Relais (3 circuits) : 1 court pour 1 élève valide ou 1 élève ESH au choix + 1 long pour 1 élève valide ou 1 élève ESH au choix + 1 parcours intermédiaire pour 1 élève valide associé à 1 élève ESH. Chaque élève effectue 1 seul parcours 2. Répartition sur réseau de postes En cas d'égalité, c'est l'épreuve de « Répartition » qui départage les équipes.	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Le champion d'académie + repêchages possible. Toutes les AS devront avoir justifié d'une participation à une compétition « Sport Partagé » au niveau départemental et/ou académique	

NOMBRE D'ÉQUIPES	Entre 50 et 55 équipes maximum / 60 si l'organisation le permet. (Équipe Établissement + Excellence)	Entre 50 et 55 équipes maximum / 60 si l'organisation le permet. (Équipe Établissement + Excellence + Sport Partagé Collège & Lycée)
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France Sport Partagé Collèges 2022	Champion de France Sport Partagé Lycées 2022

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats académiques par les Services Régionaux :

- **12 mai 2022 pour les collèges**

- **14 avril 2022 pour les lycées**

Après les dates limites de transmission des qualifications académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement et Excellence ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : **Directement sur Opuss**

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral), avant la date butoir des phases qualificatives.

Saisie en ligne des Équipes Excellence

Chaque Service Régional inscrit ses Équipes Excellence pour le 10 octobre 2021

Adresse de saisie : **Directement sur Opuss**

Code d'accès : propre à chaque SR

Inscription des meilleurs Jeunes Juges académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Juges de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : **Directement sur Opuss**

Code d'accès : propre à chaque SR

Toutes les saisies se feront sur Opuss pour l'année 2021-2022.

Responsabilité Jeunes Officiels « Vers une Génération Responsable »

Le niveau de certification UNSS des Jeunes Arbitres Course d'Orientation est reconnu par la FFCO.

La Commission Jeune de la FFCO confirmera prochainement les équivalences suivantes.

- ✓ Jeune Arbitre Niveau UNSS Académique = Balise Bleue FFCO
- ✓ Jeune Arbitre Niveau UNSS National = Balise Jaune FFCO



Le Jeune Officiel qui représente son académie sur le Championnat de France, doit avoir une certification académique conforme au Cahier des Charges rappelé dans le Livret « Je suis Jeune Arbitre en CO ».

Le respect de cette disposition est indispensable pour ne pas mettre en difficulté le Jeune Arbitre et permettre à l'organisation du championnat de se dérouler normalement.

Annexe 1

**Associations Sportives classées dans les 3 premières en
2020 et 2021 aux Championnats de France par Équipe
d'Établissement
non autorisées à participer à la qualification pour les
Championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement**

NÉANT

Dans ce cas **AUCUNE** Équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique.

**Associations Sportives étant classées dans les 3 premières
en 2021 des Championnats de France Excellence
non autorisées à participer à la qualification pour les
Championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement**

NÉANT

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

**Associations Sportives n'ayant pas assisté
au Protocole en 2021
et n'étant pas autorisées à participer en
Équipe d'Établissement ou en Excellence**

NÉANT

**AS ayant fait forfait dans les 8 jours
avant les Championnats de France en 2021 et
n'étant pas autorisées à participer
en Équipe d'Établissement ou en Excellence**

NÉANT

Annexe 6 – Format minimum des championnats qualificatifs

Les Championnats d'Académie devront **OBLIGATOIREMENT** respecter les conditions suivantes :

Les qualifications devront être organisées à minima¹ sur une épreuve de « **Répartition sur Réseau de Postes** » respectant les principes de l'épreuve de Répartition des CF :

- ✓ Répartition en équipe de 4 concurrent(e)s respectant la mixité (Lycée) ou la mixité à parité (Collège)
- ✓ Temps d'épreuve : 25' Collège / 30' Lycée
- ✓ Format de carte : A4 / Norme ISOM 2017 / Echelle 7500^e ou 10000^e

La phase départementale éventuellement mise en place au sein de l'Académie pourra se faire sur un format d'épreuve qui se rapproche de l'épreuve de « Relais » du CF en équipe (2 à 4 concurrents) avec possibilité de Parcours différenciés Long & Court.

¹ La possibilité d'organiser une deuxième épreuve support à la qualification est bien sûr possible lors des Championnats d'Académie et reste à l'initiative de la CMR. En cas d'égalité, c'est l'épreuve de répartition qui départage les équipes.